

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 5 juin 2026 à 17h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PROVENCE Gérard.

Membres présents :

Monsieur CONSIGNY Gérard
Madame DUCOVAT Delphine
Monsieur FRIDERES Damien
Madame JACQUOT Catherine
Monsieur PROVENCE Gérard
Monsieur TOULOUSE Pascal
Monsieur VANCY Régis
Madame WEBER Amélie

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame HERRMANN Sandrine
Madame NEFF-NOURRISSON Anne

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2026_31 - Désignation du secrétaire de séance
2026_32 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mai 2026
2026_33 - Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs
- Questions diverses

2026_31 - Désignation du secrétaire de séance
--

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à cette désignation. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Delphine DUCOVAT secrétaire de séance.

8 voix pour

2026_32 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mai 2026
--

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 4 mai 2026.

8 voix pour

2026_33 - Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-SCE 2026146-0001 du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes de l'Aube en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

8 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 17h42.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance



Monsieur PROVENCE Gérard,
Maire

